



Retrait d'équipement électrique nécessaire aux normes mais effectué par le locataire

Par **Dobro**, le **06/02/2019** à **18:07**

Bonjour,

Je suis locataire et je vais prochainement déménager. J'ai emménagé il y a environ 2 ans dans mon appartement actuel (que je vais donc quitter).

Le bailleur n'avait pas d'obligation de vérifier que l'appartement soit aux normes électrique et de gaz (car avant 2017) si je ne me trompe pas ? en tout cas aucun contrôle n'a été effectué...

Lors de l'emménagement nous avons changé le compteur électrique, à nos frais, car nous désirions une ligne supplémentaire pour une machine à laver. (ampérage supérieur à celui d'origine)

Pour la future relocation du bien, la mise au norme du logement a été vérifiée, et le réseau électrique est au norme (grâce au compteur d'ampérage supérieur compensant des prises électriques sans terre)

Ma question est la suivante : **Suis-je en droit de rendre l'appartement dans son état d'origine, même si cela implique de le rendre non conforme aux normes électriques ? Sachant que le contrôle de ses normes, pour relocation, a déjà été effectué ?**

J'espère avoir été clair.

merci d'avance pour vos réponses

Par **youris**, le **06/02/2019** à **18:50**

bonjour,

je ne vois pas le lien entre l'augmentation contractuelle de la puissance électrique et la mise aux normes de l'installation électrique privatives.

par principe, les normes n'ont pas d'effet rétroactif.

le bailleur vous doit un logement décent au sens de l'arrêté 2002-120.

salutations

Par **Dobro**, le **06/02/2019** à **18:58**

Merci de votre réponse,

D'après le technicien qui est passé pour la relocation, une absence de terre sur certaines prise de l'appartement peut être compensé par un compteur électrique d'amperage plus important.

Compteur que nous avons posé à nos frais afin d'installer une machine a laver.

Par **Dobro**, le **06/02/2019** à **18:58**

Merci de votre réponse,

D'après le technicien qui est passé pour la relocation, une absence de terre sur certaines prise de l'appartement peut être compensé par un compteur électrique d'amperage plus important.

Compteur que nous avons posé à nos frais afin d'installer une machine a laver.